

Les clés

DE VOTRE PARCOURS
RÉSIDENTIEL





Henri Colin
Président du Conseil
de Surveillance

Chères lectrices, chers lecteurs,

La rentrée est toujours un moment particulier. Elle marque la reprise des projets, le retour aux habitudes du quotidien et parfois l'émergence de nouveaux projets de vie. Chez Coop Charente Maritime Habitat, nous savons que le logement occupe une place centrale dans ces évolutions.

C'est pourquoi nous avons choisi, dans ce nouveau numéro d'Entre Nous, de mettre à l'honneur le parcours résidentiel. Derrière cette expression se cache une réalité simple : les besoins de chacun évoluent au fil du temps. Agrandissement de la famille, changement professionnel, besoin d'un logement plus adapté, accession à la propriété... autant d'étapes qui peuvent jaloner une vie.

Notre mission est d'accompagner ces évolutions en proposant des solutions adaptées et en restant à l'écoute de nos locataires. Au-delà du logement lui-même, nous avons également à cœur de faciliter l'accès aux droits, de favoriser le maintien à domicile des seniors et de contribuer à la qualité de vie dans nos territoires.

À travers ce magazine, nous souhaitons vous apporter des informations utiles, répondre à vos interrogations et vous faire découvrir les dispositifs qui peuvent vous accompagner aujourd'hui et demain.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro.



Pascal Aveline
Président du
Directoire

Chères locataires, chers locataires,

Cette rentrée 2026 est marquée par de nombreuses actualités pour la Coop Charente Maritime Habitat.

Tout d'abord, nos équipes se renforcent afin de maintenir un accompagnement de proximité auprès de nos locataires. Nous avons ainsi le plaisir d'accueillir une nouvelle gardienne à Saint-Georges-de-Didonne ainsi que Lise Fontaine, chargée de commercialisation. Leur arrivée vient compléter une équipe mobilisée au quotidien pour répondre à vos attentes et vous accompagner dans vos démarches.

Vous découvrirez également dans ce numéro les avancées du chantier de Saint-Palais-sur-Mer ainsi que les actions menées en faveur du bien vieillir. Les Rencontres Théâtrales de Vaux-sur-Mer, organisées dans le cadre de la Quinzaine Papy Boomer, illustrent pleinement notre volonté de favoriser le lien social, les échanges et la prévention auprès des seniors de notre territoire.

Parce qu'être bailleur social, c'est aussi informer et accompagner, nous avons choisi de consacrer notre dossier principal à l'accès aux droits et à la connaissance du parcours résidentiel. Mutation, droits et devoirs du locataire, démarches de départ ou accession à la propriété : autant de sujets pratiques qui peuvent vous concerner aujourd'hui ou demain.

Je vous souhaite une excellente lecture.

SOMMAIRE

P. 4-5

PERSPECTIVES

L'accès aux droits :
France Services,
aides juridiques,
emploi, mobilité...

P. 6-7

A LA UNE

Les clés de votre
parcours résidentiel,
vous accompagner
à chaque étape

P. 8-9

ENTRE NOUS SENIORS

Les services qui
facilitent le bien
vieillir à domicile

P. 10

RENCONTRE

Lise Fontaine,
chargée de
commercialisation

P. 11

EN PRATIQUE

Chauffages
d'appoint : les
règles à connaître



" LA GANIPOTE " : LA RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE SORT DE TERRE

À Saint-Palais-sur-Mer, les travaux du programme La Ganipote avancent à un rythme soutenu. Ce bâtiment collectif comprendra 42 logements, ainsi qu'un logement et une loge de gardien, un espace commun et un sous-sol complet dédié au stationnement des voitures et des vélos.

Le sous-sol est désormais achevé et les travaux d'élévation du rez-de-chaussée sont en cours. Le remblaiement des fondations est prévu début septembre. Sous réserve de conditions météorologiques favorables, le rez-de-chaussée et le premier étage devraient être réalisés d'ici la fin du mois de septembre.

RENCONTRES THÉÂTRALES : 25 SEPTEMBRE À VAUX-SUR-MER

Dans le cadre de la Quinzaine Papy Boomer, Coop Charente Maritime Habitat organise une nouvelle édition de ses Rencontres théâtrales du bien-vieillir le vendredi 25 septembre 2026, de 14 h à 17 h, à la Salle de l'Atelier de Vaux-sur-Mer. À travers la pièce « Je ne me souviens plus très bien », les participants seront invités à porter un regard sensible et bienveillant sur les questions liées à la mémoire, à l'autonomie et au vieillissement. Un temps d'échange convivial viendra compléter cette représentation ouverte à tous.

Participation gratuite sur inscription **avant le 22 septembre 2026**. Renseignements et inscriptions : servicesenior@ccmh.fr.

VOTRE REPRÉSENTANTE DES LOCATAIRES À VOTRE ÉCOUTE

Laetitia Chateau est votre représentante des locataires auprès de Coop Charente Maritime Habitat. Éluë pour représenter l'ensemble des habitants, elle a pour mission de porter votre voix auprès du bailleur et de relayer les préoccupations des locataires.



Laetitia Chateau recueille vos remarques, vos questions et vos suggestions concernant la vie dans votre résidence. Elle relaie ensuite ces sujets auprès de Coop Charente Maritime Habitat afin de contribuer à trouver des solutions adaptées.

Au-delà de ce rôle de proximité, Laetitia Chateau participe également aux commissions d'attribution et aux instances de Coop Charente Maritime Habitat. Elle prend part aux échanges et aux décisions concernant l'avenir du patrimoine, les programmes de travaux, la qualité des logements et les services proposés aux locataires. Son action permet de faire entendre les attentes et les besoins des habitants dans les décisions qui impactent leur quotidien.

Vous souhaitez partager une idée d'amélioration ou simplement faire entendre votre avis ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre représentante des locataires : parole.locataires.ccmh@gmail.com

Pour toute demande technique ou de réclamation, consultez notre article Les clés de votre parcours résidentiel en page 6.



NOUVELLE GARDIENNE À SAINT-GEORGES-DE- DIDONNE

Depuis février, Véronique Capron a rejoint les équipes de Coop Charente Maritime Habitat en tant que gardienne de résidence sur les secteurs de Saint-

Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer et Semussac. Présente au quotidien auprès des locataires, elle contribue à la qualité du cadre de vie et assure un rôle de proximité essentiel. Sa loge est située au 10 rue des Alisiers à Saint-Georges-de-Didonne. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

L'ACCÈS AUX DROITS

CONTACT

CDAD

Conseil Départemental de
l'Accès au Droit :
05 46 50 87 10

ADIL

Agence Départementale
Information Logement :
05 46 34 41 36

CIDFF

Centre d'information sur
les droits des femmes
et des familles :
05 46 41 18 86



L'accès au droit est un principe fondamental de citoyenneté. Il désigne le fait de pouvoir connaître et faire valoir ses droits et obligations et d'être aidé dans ses démarches juridiques. Fixé par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, il est reconnu depuis 2016 comme une composante du service public de la justice.

Chaque citoyen peut demander à bénéficier gratuitement :

- d'une information juridique sur ses droits et ses obligations,
- d'une consultation juridique,
- d'une aide pour accomplir des démarches juridiques,
- d'une aide pour rédiger des actes juridiques.

Les demandes peuvent porter sur tous les domaines de la vie quotidienne : la famille, le travail, la consommation.... Le logement est également concerné sur des questions de prévention des expulsions locatives, de logement insalubre...

Concrètement en Charente-Maritime

L'accès aux droits implique un accompagnement global, comprenant : l'accueil de la personne, l'analyse de ses besoins, l'information sur ses droits et l'orientation vers les institutions. Partout en France, le recours aux dispositifs d'accueil et d'information se simplifie.

En Charente-Maritime, **le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) est la structure de référence, il coordonne l'ensemble des permanences juridiques du département.**

Le réseau France Service est présent dans tout le département pour fournir une première information et, le cas échéant, orienter vers le bon interlocuteur. Des structures spécialisées sont aussi actives :

- **l'ADIL 17** (Agence Départementale Information Logement) pour les questions liées au logement tels que location, travaux, copropriété...
- **le CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) pour les questions de violences, de divorce ou d'emploi.

Dans la plupart de ces structures, les consultations se font sur rendez-vous. Nous vous recommandons d'appeler le CDAD ou une agence France Services pour vérifier les créneaux disponibles et les éventuelles pièces justificatives à apporter.

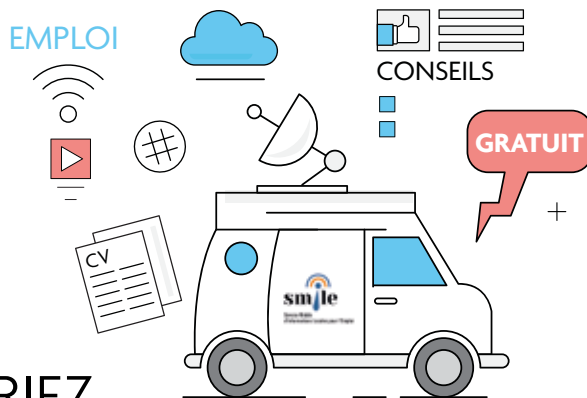
COUP DE POUCE ADMINISTRATIF

Le réseau France Service évolue pour offrir à tous les habitants un vrai service public de proximité.

Début 2026, le **dispositif France Service** a augmenté sa présence en Charente-Maritime avec **36 agences**. Ce développement place désormais chaque habitant du département à moins de 20 minutes d'un point relais France Service soit un lien avec 12 opérateurs nationaux : Assurance Maladie, Assurance retraite, Caisse d'allocation familiales, France Travail, France Titres, Finances publiques, URSSAF, MSA, Point Justice, La Poste, France Rénov, Chèque Énergie.

Auprès des conseillers France Services, vous pouvez obtenir des informations, être orienté vers les bons interlocuteurs et être accompagné dans la pratique informatique ou pour les démarches administratives.

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



SOURIEZ, SMILE EST LÀ POUR L'EMPLOI !

Dispositif mobile dédié à l'emploi, le camion SMILE parcourt toutes les communes de l'Agglo de La Rochelle.

Mis en place en 2025 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le **Service Mobile d'Informations Locales pour l'Emploi (SMILE)** est un dispositif itinérant d'information sur la vie professionnelle.

Le véhicule aménagé permet d'assurer des permanences dans les 28 communes du territoire. Ses conseillers proposent un **accompagnement gratuit et sans rendez-vous**, incluant le conseil en orientation, l'aide à la rédaction de CV et l'accès à des outils numériques. Ils sont aussi un appui pour les entreprises qui cherchent à recruter. En allant directement au contact des habitants, cette unité mobile les met en lien avec les employeurs et lève les freins à la mobilité.

TOUS EN SELLE !

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) poursuit ses **actions en faveur des mobilités douces** à travers le programme « Remise en selle ». Ce **dispositif gratuit s'adresse aux adultes souhaitant avoir une pratique régulière du vélo en toute sécurité.**

Encadrés par des professionnels, les ateliers permettent de travailler l'équilibre, le code de la route et l'assurance en milieu urbain. Elles sont organisées par petits groupes de 5 participants avec deux niveaux : remise en confiance sur la pratique du deux roues et conseils pour gérer l'équilibre et s'orienter en ville. Des vélos sont à disposition mais les participants peuvent aussi venir avec leur vélo. Testé sur tout le début d'année, le dispositif a remporté un franc succès. Il est mis en pause pour l'été mais reprendra à l'automne avec de nouvelles dates.



Informations et inscriptions : www.agglo-royan.fr

LES CLÉS DE VOTRE PARCOURS RÉSIDENTIEL



Parce que les besoins évoluent au fil du temps, Coop Charente Maritime Habitat accompagne ses locataires à chaque étape de leur vie. Maintien dans le logement, adaptation aux nouvelles situations familiales ou accession à la propriété : découvrez les solutions qui peuvent répondre à vos projets d'aujourd'hui et de demain.

*Au quotidien,
à qui m'adresser ?*



**J'ai une question sur mon loyer
ou mes charges**

Votre quittance comprend le loyer et les provisions pour charges. En cas d'interrogation sur votre avis d'échéance ou votre régularisation de charges :

• **Contactez notre service au 05 49 45 66 76**



**J'ai des difficultés pour payer
mon loyer**

En cas de difficultés financières, n'attendez pas que la situation se complique. Dès les premiers impayés, contactez votre bailleur afin d'étudier les solutions qui peuvent être mises en place : accompagnement personnalisé, plan d'apurement ou orientation vers les partenaires sociaux compétents.

Pour faciliter la gestion de votre budget et sécuriser le règlement de votre loyer, Coop Charente Maritime Habitat propose plusieurs moyens de paiement. Le **prélèvement automatique** constitue aujourd'hui une solution simple, rapide et sécurisée qui permet de maîtriser la date et le montant de chaque règlement tout en limitant les risques d'oubli.





Je constate un problème technique dans mon logement

Une fuite, une panne ou un équipement défectueux ? Contactez rapidement les équipes de Coop Charente Maritime Habitat afin que votre demande soit prise en compte et orientée vers le bon interlocuteur.

Être locataire : Des droits et des devoirs



Bien vivre au quotidien dans son logement

Être locataire, c'est bénéficier de droits mais également respecter certaines obligations. Vous avez notamment droit à la jouissance paisible de votre logement et à un logement entretenu par votre bailleur. En contrepartie, vous devez régler votre loyer et vos charges, souscrire une assurance habitation, entretenir votre logement et respecter les règles du bien-vivre ensemble. En cas de difficulté ou de question, les équipes de Coop Charente Maritime Habitat sont à votre écoute.

• **Contact : 05 46 51 10 27 - contact@ccmh.fr**

Ma situation évolue, Mon logement aussi



Mon logement n'est plus adapté : puis-je demander une mutation ?

La vie évolue : naissance, départ des enfants, changement professionnel, problème de santé ou perte d'autonomie peuvent conduire à rechercher un logement plus adapté.

Si votre logement ne correspond plus à vos besoins, vous pouvez déposer une demande de mutation. Cette démarche consiste à effectuer une nouvelle demande de logement, qui sera étudiée en fonction de votre situation, de vos besoins et des logements disponibles.

En principe, la demande de mutation est examinée sous réserve que votre logement soit correctement entretenu, ce qui peut être vérifié lors d'une visite conseil, et que vous soyez à jour dans le paiement de vos loyers. Plus votre demande est anticipée, plus il est facile d'envisager un accompagnement adapté.



Je quitte mon logement : quelles démarches ?

Si vous souhaitez quitter votre logement, vous devez adresser votre préavis par courrier recommandé signé par l'ensemble des titulaires du bail. Une pré-visite puis un état des lieux de sortie permettront de préparer votre départ et de vous informer des éventuelles réparations à effectuer avant l'état des lieux de sortie, afin d'éviter qu'elles ne vous soient facturées.

Un conseil : n'oubliez pas de communiquer votre nouvelle adresse à nos équipes afin de recevoir votre solde de tout compte.

Et si je devenais Propriétaire ?



Des solutions : avec le PSLA ou le BRS

Vous souhaitez devenir propriétaire ? Des solutions d'accession à la propriété existent à travers des programmes spécifiquement proposés à la vente. Les logements locatifs occupés ne sont pas destinés à être achetés par leurs locataires.

• Le PSLA : devenir propriétaire progressivement

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA) permet de devenir propriétaire en plusieurs étapes. Après une phase locative, durant laquelle une partie des sommes versées constitue un apport, le locataire peut acheter son logement dans un cadre sécurisé. Ce dispositif est réservé aux ménages respectant certaines conditions de ressources.

• Le BRS : acheter moins cher

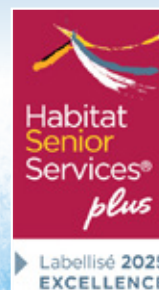
Avec le Bail Réel Solidaire (BRS), l'acquéreur devient propriétaire de son logement mais pas du terrain. Cette dissociation permet de réduire significativement le prix d'achat et de faciliter l'accession à la propriété dans les secteurs où l'immobilier est plus coûteux.

Renseignez-vous auprès de notre service commercial pour découvrir les opportunités disponibles et étudier votre situation : **accession@ccmh.fr**



Bien vieillir chez soi en toute

Coop Charente Maritime Habitat accompagne ses locataires de 65 ans et plus pour leur offrir confort, sécurité et services adaptés au quotidien.



Des services pour favoriser le bien-vieillir :

La téléassistance

Ce service, proposé en partenariat avec Mondial Assistance, permet aux locataires de bénéficier d'un accompagnement 24h/24 en cas de chute ou de situation préoccupante.

Tarifs :

- à partir de 10,89€ TTC / mois

Condition : Présence d'au moins un contact à moins de 25 min du domicile (famille, voisin ou proche aidant).



Le service Signal&Vous

Durant les fortes chaleurs, les locataires inscrits sur le registre « Signal&Vous » sont régulièrement contactés par une association partenaire pour s'assurer que tout va bien.

En cas de difficulté, l'Assistante de Clientèle Senior propose un accompagnement spécifique (visite à domicile, mise en relation avec des services extérieurs...).

Inscription gratuite auprès de l'Assistante de Clientèle Senior.

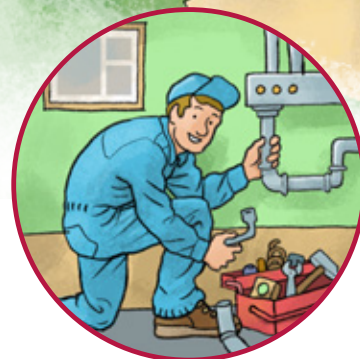


Le service petit bricolage

Ce service, assuré par Les Menus Services, permet de réaliser diverses interventions sécurisées dans le logement (petites réparations, pose de petits équipements, remplacement d'ampoules, réglages divers...).

Tarifs :

- 35€ TTC/heure (17,50€ après crédit d'impôt). Tél : 05 46 52 92 49



sérénité !

Label Habitat Senior Services®



Le service HappyVisio

Ce service permet aux locataires de participer à des conférences gratuites en ligne sur différents sujets de la vie quotidienne (santé, bien-être, nutrition, culture, etc.).

Créez gratuitement votre compte sur le site HappyVisio grâce au code partenaire **HSS1786**

Pour découvrir toutes les activités, scannez ce code QR :



et aussi :

Des animations collectives gratuites !



Coop Charente Maritime Habitat propose des actions régulières pour maintenir le lien social et prévenir la perte d'autonomie (débat théâtral, forum...).

Pour obtenir des renseignements, scannez ce code QR :



Votre interlocutrice dédiée, l'Assistante de Clientèle Senior pour :

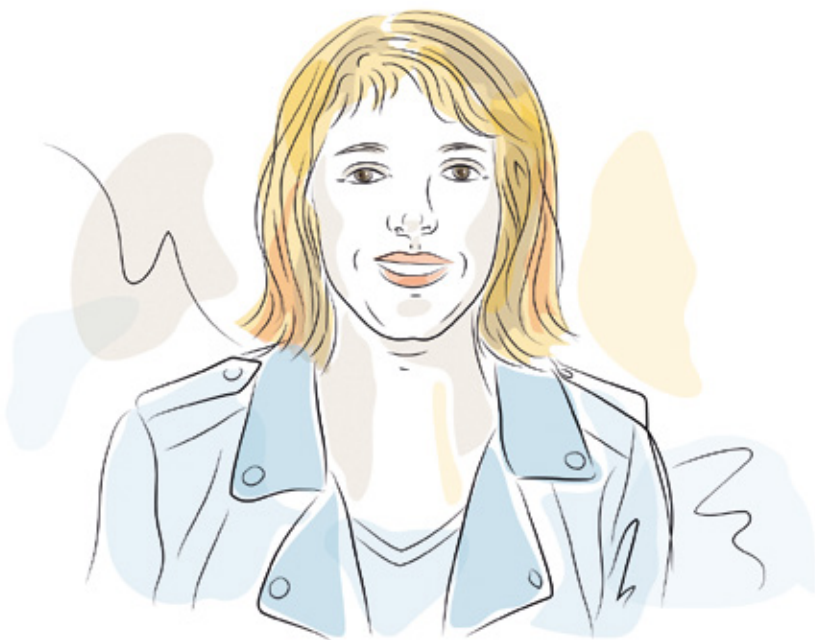
- vous informer et vous orienter vers les services et dispositifs dédiés au bien-vieillir ;
- vous accompagner individuellement si vous êtes confronté à des difficultés spécifiques (problématique de santé, perte d'autonomie, adaptation du logement...) ;
- vous proposer périodiquement des visites dans votre logement.

Laura Verri : 05 49 18 55 86
lverri@ccmh.fr

Camille Grandveau : 05 49 18 55 88
cgrandveau@ccmh.fr

Secteur :
Communauté Agglomération Royan Atlantique (CARA)

Secteur :
Hors CARA



Lise Fontaine,
Chargée de
commercialisation

*Le logement social est souvent
un tremplin vers un autre
projet d'habitat.*

Chargée de commercialisation au sein de Coop Charente Maritime Habitat (CCMH) depuis janvier 2026, Lise Fontaine est en charge du secteur de la Communauté d'Agglomération de Royan-Atlantique (CARA). Enthousiasmée par le dynamisme d'une coopérative où tout reste à faire, elle place le service aux locataires au cœur de ses missions.

CONTACT

Agence CCMH La Rochelle
8 rue Eugène Thomas
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 51 10 27
Mail contact@ccmh.fr

Horaires d'ouverture de l'agence :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30

Pouvez-vous nous présenter votre parcours en quelques mots ?

Après une licence Management du logement social, j'ai rejoint l'équipe d'un autre bailleur social de Charente-Maritime. J'ai été chargée de location pendant 9 ans, je gérerais la partie relocation et le traitement des impayés en phase pré-contentieuse. J'ai ensuite été assistante d'agence pendant 2 ans avant de travailler pour CCMH.

Aujourd'hui, quelles sont vos missions au sein de CCMH ?

Notre office étant une petite structure, je gère de nombreux aspects de l'activité : la commercialisation des logements, le suivi du bail de l'entrée dans le logement jusqu'à la sortie, la gestion des réclamations techniques et des interventions des entreprises et toute une partie administrative. J'apprécie cette diversité dans les missions. Nous sommes en train de créer notre façon de fonctionner et d'aborder l'habitat social.

Avec toute la dimension humaine qu'il implique...

Oui nous avons un vrai rôle à jouer pour aider les gens à trouver un logement et à vivre correctement grâce à un loyer modeste. Pour certains, les difficultés persistent et la situation nous dépasse. Nous ne sommes pas armés pour y faire face. Nous travaillons alors en partenariat avec des associations vers lesquelles nous orientons ces personnes.

Des conseils pour les personnes qui recherchent un logement ?

Il faut être patient... et aborder le logement social comme une transition vers un autre projet d'habitat plus conforme à ses aspirations mais pas encore réalisable.

Quels sont les projets CCMH qui vous tiennent à cœur ?

La résidence intergénérationnelle à Saint-Palais-sur-Mer présente, à mon avis, un grand intérêt, autant pour les seniors qui cherchent un logement adapté tout en restant autonomes que pour les jeunes actifs qui ont du mal à se loger lors d'un stage ou d'un premier emploi.

ATTENTION AUX CHAUFFAGES D'APPOINT NON AUTORISÉS

Pour votre sécurité et celle de tous les locataires, l'usage de certains appareils de chauffage d'appoint est strictement interdit dans les logements.

Qu'ils soient à **combustion, au gaz, au pétrole, au bois, au charbon, au fuel ou à l'alcool**, les appareils de chauffage d'appoint présentent des **risques importants d'incendie ou d'intoxication** même s'ils sont conformes aux normes. Les dommages matériels et corporels qui pourraient en résulter seraient sous la responsabilité pleine et entière du locataire.

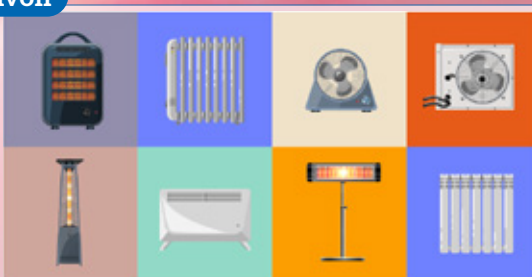
De même, l'utilisation d'une gazinière alimentée par une bouteille de gaz est strictement interdite lorsque le logement est raccordé au réseau de gaz. Le stockage de bouteilles de gaz, de bidons de carburant ou de tout produit inflammable dans le logement est également prohibé. Cette interdiction concerne aussi bien les logements que les annexes telles que les caves, les garages ou les abris de jardin.

Seuls les appareils d'appoint électriques sont tolérés, à condition d'être utilisés avec toutes les précautions d'usage.

En cas de difficulté pour chauffer votre logement, nous vous invitons à contacter Coop Charente Maritime Habitat. Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner en toute sécurité.

À savoir

Chaque année en France, environ 3 000 personnes sont victimes d'une intoxication accidentelle au monoxyde de carbone, un gaz invisible et mortel issu de combustions incomplètes, et une centaine de personnes décède des suites de cette intoxication. Ces chiffres montrent combien il est important de ne pas utiliser d'appareils de chauffage à combustion dans un logement (même conformes) et de s'en tenir aux appareils électriques autorisés, comme le rappelle votre règlement.



À VENDRE

À partir de

179 000 €

Consultez l'intégralité
de nos offres sur

 www.ccmh.fr

Julie KOESSLER

| accession@ccmh.fr

| 05 49 45 99 74 - 06 11 30 35 80

www.ccmh.fr



Votre Point Accueil

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

8 Rue Eugène Thomas, 17000 La Rochelle

05 46 51 10 27

contact@ccmh.fr

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

Contactez notre Service Relations Sociales :

- Mr. BRABAN (*suivi locataires*)
05 49 18 55 95 / lbraban@ccmh.fr
- Mr. CAYROUSE (*locataires entrants uniquement*)
05 49 18 55 94 / mcayrouse@ccmh.fr

VOUS ÊTES LOCATAIRES SENIORS ?

Contactez votre assistante clientèle senior :

- Mme VERRI
06 18 11 38 74 / lverri@ccmh.fr
- Mme GRANDVEAU
06 71 33 53 65 / cgrandveau@ccmh.fr

